



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

KCC A1702391 KZZ
04/05/2017

Le Ministre

006698

-2 MAI 17

Paris, le

Le ministre de la défense

à

Monsieur le Premier président
de la Cour des comptes

OBJET : Rapport particulier sur la valorisation de la recherche civile du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

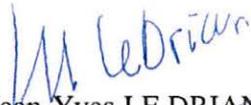
REFERENCE : Votre lettre S 2017-0917 du 27 mars 2017.

Par lettre citée en référence, vous m'avez transmis un rapport particulier sur la valorisation de la recherche civile du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), pour les exercices 2007 à 2015.

En marge de l'objet même de ce rapport, je souhaite porter plus particulièrement une attention sur les interactions existantes ou potentielles entre la direction des applications militaires (DAM) et les autres directions du CEA, dont CEA Tech.

En effet, la DAM doit être insérée dans un écosystème bénéficiant d'une recherche civile de qualité. Le CEA ne doit toutefois pas s'écarter de ses missions fondamentales et, comme le souligne le rapport, il a donc vocation à s'appuyer sur les compétences développées pour le nucléaire. Cette diversification me semble ainsi devoir être menée en assurant une synergie entre les secteurs civil (Direction de l'énergie nucléaire en particulier) et militaire du CEA, à leur bénéfice mutuel.

La recommandation n° 2 du rapport (« *S'assurer que la subvention du CEA permet à CEA Tech de garantir une part de ressource suffisante* ») n'appelle pas de commentaire de ma part, dès lors que celle-ci est mise en œuvre en cohérence avec les observations précédentes. J'ajoute toutefois que la dotation du programme 191, qui a connu une diminution importante depuis 2015, ne permet pas à mon sens d'envisager une contribution significative dudit programme 191 à ce ressourcement.


Jean-Yves LE DRIZAN